DOSSIER DE CANDIDATURE

à remplir et à renvoyer avant le 25 février 2019



FEUILLE RÉCAPITULATIVE

Conditions générales d'attribution 2019.

Pour que les candidatures soient recevables, les athlètes, les dirigeant(e)s, les entraineur(e)s, les juges, arbitres et officiel(le)s doivent :

- être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMS en 2018 et 2019 ;
- pratiquer une discipline sportive reconnue par le Ministère des Sports ;
- seules les personnes proposées par leur club ou association pourront être récompensées.
- pour la zone Océan Indien seuls seront pris en compte **les sports régionaux** (la Croche et le Moringue) et les jeux de la C.J.S.O.I 2018 ;
- joindre une copie de l'attestation officielle du résultat.

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMS de Saint-Paul qui statuera.

- 1) Trophée Coup de coeur de l'OMS
- 2) Trophée Coup de coeur de la Ville de Saint-Paul
- 3) Trophée des Trophées

Trophée remis à l'athlète Saint-Paulois ayant obtenu un titre mondial ou européen en 2018 et au parcours sportif remarquable depuis plusieurs années à la discrétion de l'OMS parmi les candidats des Trophées des internationaux.

4) Trophée des internationaux

Trophée remis aux athlètes Saint-Paulois ayant obtenu un titre mondial, européen ou dans la zone Océan Indien en 2018.

5) Trophée des nationaux

Trophée remis aux athlètes Saint-Paulois ayant obtenu un titre national (individuel, par équipe ou sport collectif) en 2018.

6) Trophée de l'OMS - régionaux

Accent mis par l'OMS pour récompenser des athlètes ayant obtenu un titre régional (individuel, par équipe ou sport collectif) en 2018.

7) Trophée des pionnier(e)s

Trophée remis à des acteurs du tissu associatif ayant oeuvré depuis plusieurs années pour le développement de leur discipline ou de projets innovants à la discrétion de l'OMS parmi les candidatures des Trophées 8, 9 et 10.

8) Trophée des meilleur(e)s entraineur(e)s

Le Trophée concerne les entraineur(e)s ayant oeuvré depuis de nombreuses années à la réussite sportive des athlètes qui leur ont été confiés et qui ont obtenu en 2018 des résultats remarquables.

9) Trophée des juges, arbitres et officiel(le)s

Trophée remis aux juges, arbitres et officiel(le)s fortement investi(e)s dans leur club et permettant le développement qualitatif de l'arbitrage de leur discipline (niveau à préciser : régional, national, international).

10) Trophée des dirigeant(e)s

Trophée remis aux meilleur(e)s dirigeant(e)s choisi(e)s par leur conseil d'administration ou bureau.



DOSSIER DE CANDIDATURE

à remplir et à renvoyer avant le 25 février 2019



FEUILLE RÉCAPITULATIVE

Trophées sur décisions de l'OMS de Saint-Paul:

1) Trophée des Trophées

La Commission de sélection choisira parmi l'ensemble des candidatures aux Trophées des internationaux un ou une athlète qui aura obtenu en 2018 un ou plusieurs titres mondiaux ou européens. Le parcours sportif remarquable de cet(te) athlète sera pris en compte - 1 seul Trophée sera attribué.

2) Trophées Coup de coeur OMS

La Commission de sélection choisira parmi l'ensemble du mouvement Sportif Saint-Paulois pour son dévouement émérite et ses actions en faveur du Sport Saint-Paulois - 1 seul Trophée sera attribué.

3) Trophées des pionnier(e)s

La Commission de sélection choisira parmi l'ensemble des candidatures des Trophées 8, 9 et 10 une personne qui méritera le plus ce trophée - 1 seul Trophée sera attribué.

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports de Saint-Paul

- adresse postale: 165 boulevard du front de mer 97460 Saint-Paul
- e-mail: contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMS de Saint-Paul en 2018 et 2019. **Bulletin d'adhésion 2019** disponible sur notre site internet :

www.oms-saintpaul.re

_			400 000		11 ^.			12.1
n	2	tο	limit	മ വമ	danat	dae d	neciare d	e candidature
u		Ľ		c uc	uebul	ues u	iossieis u	e canuluature

Le 25 février 2019 - 8h00

